

n°3 | Février 2024

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Bourgogne-
Franche-Comté

En pages centrales :

Programme 2024
des réunions forestières

SOMMAIRE

- Réglementationp 3
- Plants forestiersp 4
- Responsabilité civilep 5
- Programme 2024.....p 6-7
- Formations forestières.....p 8
- Rencontre filièrep 9
- Pages économiques... p 10-11
- Actualités.....p 12

Editeurs :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
Fransylva Forestiers Privés de Bourgogne
Fransylva Franche-Comté

Siège :

CNPF Bourgogne-Franche-Comté
18 bd Eugène Spuller - 21000 DIJON
Tél. 03 80 53 10 00 - Mel : bfc@cnpf.fr
<https://bourgognefranchecomte.cnpf.fr/>

Directrice de la publication :

Emilie PHILIPPE

Comité de rédaction :

Gilles de CORSON, Christian BULLE,
Hugues de CHASTELLUX,
Joseph de BUCY, François JANEX,
Soraya BENNAR, Sabine LEFEVRE,
Bruno BORDE, Marine THOMAS,
Alexandra GUILLAUME-SAGE

Mise en page : Franck RIGAUD

Ont collaboré à ce numéro :

Gérard Boursier, Sylvie Bovet, Violette Hervé,
Patrick Léchine, Ludvine Page et Yves Vlieghe

Impression / Routage :

ESTIMPRIM - 25110 AUTECHAUX

ISSN: 3002-0190 Dépôt légal : février 2024

Tirage : 30 000 exemplaires

Abonnement : gratuit

Crédit photo de couverture :

Sylvain Gaudin © CNPF

Avec le soutien financier de :

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Vos coordonnées sont issues du fichier foncier DGFIP 2021.
Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17
du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique,
aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir
communication et, le cas échéant, rectification
ou suppression des informations la concernant,
en adressant un mail à bfc@cnpf.fr



IMPRIM'VERT

Parlons Forêts #3 Bourgogne-Franche-Comté



Christian BULLE
Président de Fransylva
Franche-Comté



Emilie PHILIPPE
Présidente
du CNPF BFC



Gilles de CORSON
Président de Fransylva Forestiers
Privés de Bourgogne

© CNPF BFC

Editorial

A l'occasion de ce premier numéro de l'année, permettez-nous de formuler nos meilleurs vœux de réussite personnelle et forestière pour 2024. En particulier pour des pluies printanières et estivales suffisantes afin de permettre aux forestiers de continuer à reconstituer les dizaines de milliers d'hectares de parcelles dévastées par les insectes ravageurs, maladies et sécheresses successives, tempêtes de ces dernières années, tout en renforçant la résilience des forêts. Malgré les pluies estivales relativement abondantes de l'année 2023, notons que le réchauffement climatique poursuit sa progression : 2023 a été la deuxième année la plus chaude jamais mesurée en France. C'est l'occasion de réfléchir à la portée du concept de « gestion durable » auquel nous sommes très attachés dans ces temps de dérèglement climatique. Pour que nos forêts survivent et se développent durablement, il n'y a pas d'autres solutions que les forestiers privés, continuent inlassablement de faire le nécessaire pour que des essences adaptées aux contraintes climatiques prévisibles dans les décennies à venir soient en place par semis naturels sélectifs ou à défaut par plantations. Il ne faut surtout pas baisser les bras devant les efforts à faire pour préparer l'avenir : l'objectif est de léguer aux générations futures des forêts adaptées au climat. Les scientifiques sont très clairs : le réchauffement constaté année après année en France, avec les projections qui en découlent pour l'avenir, est beaucoup trop important et surtout beaucoup trop rapide pour que la nature seule puisse faire face au challenge, il faut donc l'aider : aidons là ! Utilisons sans hésiter les conseils du CNPF, des ingénieurs et techniciens de terrain, ainsi que les aides financières disponibles. C'est à ce prix qu'une forêt privée durable assurera ses importantes missions : son rôle économique, la purification de l'air, le stockage du carbone, la filtration de l'eau... Par ailleurs, nous nous réjouissons que le seuil de surface des forêts soumis à PSG vienne de passer de 25 ha à 20 ha. C'est du travail en plus pour nos amis du CNPF mais ce sont des hectares en plus de forêts gérées durablement (25 000 PSG estimés au niveau national, pour une surface de 500 000 ha). Les données précises pour notre région seront bientôt disponibles. A noter que notre CRPF dispose de 2 postes de titulaires supplémentaires pour assumer le surplus d'activité lié à ces PSG et aux actions de Défense des Forêts Contre l'Incendie. ■ G.de C.

Parlons Forêts en Bourgogne-Franche-Comté est un journal quadrimestriel gratuit réalisé par le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF BFC) et Fransylva à l'attention des propriétaires forestiers privés. Il fait le point sur les actualités forestières locales et nationales et apporte à ses lecteurs des informations techniques, réglementaires, économiques, environnementales, etc.

Les 2 premiers numéros de l'année sont adressés respectivement aux propriétaires de plus de 4 et 10 ha. Le dernier est quant à lui envoyé en format numérique. Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir les trois éditions de notre journal par mail, merci de communiquer votre adresse à bfc@cnpf.fr.

Le journal reste toutefois téléchargeable sur notre site Internet : bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Le seuil de PSG à 20 ha !

La loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, dite « loi incendie », confirme l'importance des documents de gestion dans leur rôle de limitation de ce risque. Le document le plus utilisé est le Plan simple de gestion (PSG), avec près de 400 000 ha couverts en Bourgogne-Franche-Comté. A ce titre, **le seuil d'application est abaissé de 25 à 20 ha** afin d'en élargir la couverture. L'intégration dans les PSG d'une brève analyse des enjeux et actions à mettre en œuvre vis-à-vis du risque incendie est désormais obligatoire pour tous les PSG.

Quelles sont les échéances de mise en conformité ?

Un décret d'application paru en fin d'année 2023 laisse aux propriétaires forestiers une période de transition pour mise en conformité. Deux cas de figure sont prévus :

- Cas des forêts **sans document de gestion ou dont le document arrive à terme avant le 12 juillet 2026** : un PSG devra être présenté à l'agrément avant le **12 juillet 2026**.
- Cas des forêts **déjà dotées d'un document de gestion (RTG, CBPS), dont la validité court après le 12 juillet 2026** : un PSG devra être agréé avant le **12 juillet 2028**.

Attention : en cas d'engagements à disposer d'une garantie de gestion durable (fiscalité, subvention), il est vivement conseillé d'anticiper le renouvellement de son document de gestion durable et de ne pas attendre les dates butoir pour éviter toute rupture de garantie de gestion durable.

Dans quels cas précis dois-je présenter un PSG ?

La règle de calcul est la même qu'avant l'entrée en application de la loi incendie : seuls les ilots boisés de plus de 4 ha d'un seul tenant sont pris en compte. Il convient dans un premier temps de déterminer la commune de référence, celle où est situé le plus grand ilot. Sont ensuite ajoutés tous les ilots de plus de 4 ha possédés sur cette commune et ses communes limitrophes. Si le cumul dépasse 20 ha, alors la propriété doit être dotée d'un PSG. L'illustration ci-contre permet de visualiser plusieurs cas de figure. ■ Soraya Bennar CNPF BFC

Pour en savoir plus, consultez la page Documents de gestion durable sur le site bourgognefranchecomte.cnpf.fr ou inscrivez-vous à la réunion forestière n°3 notamment consacrée à ce sujet (cf. pages 6-7).

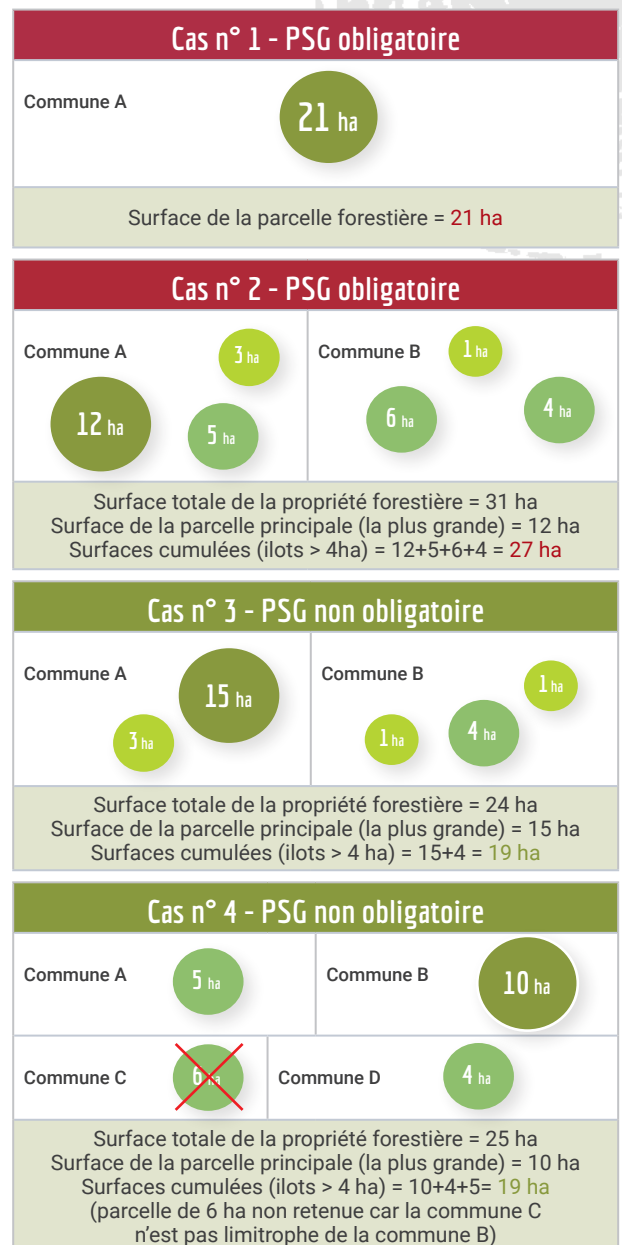


Illustration © Ludvine Page - CNPF NA

Signature du nouveau SRGS de Bourgogne-Franche-Comté

Mise en application : 15 avril 2024

Marc Fesneau était présent lundi 4 décembre 2023 à Sennely (45) pour signer l'arrêté ministériel validant les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole de 9 régions dont celui de Bourgogne-Franche-Comté. Il a salué le travail réalisé par le CNPF car ces documents font référence dans le cadre du déploiement actuel de la politique forestière. Anne-Marie Bareau a souligné que ces rédactions sont le fruit d'un travail intense des équipes du CNPF auxquels la filière, l'autorité environnementale ainsi que les citoyens eux-mêmes ont eu l'occasion de participer lors des concertations locales. Cette validation ministérielle donne un nouvel élan à la gestion durable des forêts privées et à leur adaptation aux enjeux à venir : changement climatique, équilibre forêt-gibier, risque d'incendie. **Tout PSG déposé à compter du 15 avril 2024 sera instruit selon ce nouveau document.** ■



© Gaël Legros - CNPF

Production et disponibilité: l'enjeu majeur de ces prochaines années

© Sylvain Gaudin - CNPF



Aujourd'hui, l'augmentation de la production des plants forestiers devient un enjeu majeur pour répondre au défi du changement climatique et au dépérissement de la forêt française.

L'Etat a subventionné à hauteur de 40 % les investissements des pépinières pour augmenter et sécuriser leur production (irrigation, réserve d'eau, chambre froide, etc.), diminuer leur consommation de produits phytosanitaires (bineuse, herse étrille...), réduire la pénibilité du travail (exosquelette...) et améliorer la sécurité en entreprise (restructuration de bâtiments, achat de matériel...).

Le Gouvernement a également créé le Plan de relance, qui a permis de financer des reboisements qui sont aujourd'hui plus diversifiés. De nouvelles essences forestières ou méditerranéennes sont désormais plantées en Bourgogne-Franche-Comté comme le pin maritime, le cèdre, le sapin de Turquie, le chêne pubescent, fruitiers forestiers, etc. qui s'ajoutent aux essences plus classiques comme le chêne rouvre et d'autres.

Répondre aux objectifs de France 2030

Les échanges de plants entre pépinières sont importants pour répondre aux besoins de tous les clients. Le Syndicat des pépiniéristes français, qui regroupe 90 % des producteurs, conforte les bonnes relations entre les entreprises et permet le dialogue avec les services de l'Etat.

L'approvisionnement en graines reste un frein à l'augmentation des capacités de production et nous pouvons être inquiets à long terme sur la qualité des graines, en raison des aléas climatiques de plus en plus fréquents.

Les zones de peuplements classés vont être élargies, de nouveaux vergers à graines vont être créés, des dérogations à certaines origines forestières étrangères accordées. Le but étant de répondre à l'objectif « France 2030 » avec 1 milliard d'arbres plantés en 10 ans.

Toutes ces conditions sont réunies pour que les pépinières françaises répondent à l'enjeu climatique, mais ce n'est qu'un retour au niveau de la production française forestière des années 80, qui avait fortement chuté par la suite. ■

Eléments recueillis auprès des Pépinières Million, présentes depuis 25 ans dans la vallée de l'Armançon (Yonne) et qui commercialisent environ 5 millions de plants par an, essentiellement en racines nues.



© Joël Perrin - CNPF

Assurance, surveillance et vigilance : un gage de sérénité pour tous !

La crise sanitaire qui se développe dans notre région entraîne un accroissement important des sinistres. Rappelons que la chalarose sévit sur le frêne depuis 2008, et que depuis 2018, des mortalités massives touchent les résineux blancs et les hêtres.

Groupama, qui assurait encore quelques syndicats en région, a résilié ses contrats pour des raisons de rentabilité. Generali s'est substitué à Groupama auprès de ces syndicats pour les assurer, et propose un nouveau contrat. Certes, la nouvelle cotisation proposée est plus élevée, mais avec de meilleures garanties. Nous estimons que l'équilibre économique de ces contrats est un gage de pérennité et de sérénité pour tous.

Au fil des ans, dans les syndicats, nous avons manqué de vigilance, en laissant s'installer de mauvaises habitudes. Nous avons accepté des terres agricoles dans nos contrats, alors que ces biens doivent faire l'objet d'une police d'assurance responsabilité civile obligatoire. Nous n'avons pas suffisamment veillé à exclure les étangs supérieurs à 8 hectares, pour lesquels Generali ne souhaite pas entrer en concurrence avec le Syndicat des étangs, dont c'est le domaine d'assurance privilégié.

Par ailleurs, dans le Groupe de Travail national Responsabilité Civile, nous nous sommes aperçus que certains syndicats ne détenaient pas la liste actualisée des parcelles cadastrales de leurs adhérents à Fransylva. C'est un dysfonctionnement que nous devons résoudre au plus vite, afin d'éviter des effets d'opportunité. En effet, certains adhérents pourraient, dans ces circonstances, déclarer opportunément une parcelle en cause dans un sinistre, alors qu'elle n'était pas clairement assurée jusque-là.

Pour illustrer nos propos, considérons quelques exemples d'accidents et de sinistres, témoignant de notre devoir de

rigueur et de vigilance, en matière de responsabilité civile. En Dordogne, l'arbre d'un adhérent a causé la mort tragique d'un enfant et de son grand-père, en tombant sur une route. Ce sinistre gravissime ne sera pas pris en charge par l'assureur au motif, entre autres, que le maire avait alerté ledit propriétaire de la dangerosité de ses arbres. Si l'exploitation de la parcelle avait bien été engagée comme prévu, elle n'était toutefois pas arrivée à son terme.

Un exemple récent en Franche-Comté, confirme que les bois de bordure doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse, et d'une gestion rapide et efficace lorsque des risques sont signalés par des tiers.

Un agriculteur exploitant une pâture, a informé la commune et le propriétaire forestier privé riverain, du niveau de mortalité des frênes chalarosés en bordure de son pré. Aucun arbre, au jour du sinistre, n'avait été exploité, et la chute d'un frêne a détruit la clôture de cet agriculteur. Ses vaches se sont ainsi retrouvées en liberté ; elles ont erré dans les environs et endommagé la piscine d'un habitant voisin. Les dégâts engendrés sont estimés à une dizaine de milliers d'euros. Notre constat est celui d'un gâchis financier qui aurait pu et dû être évité.

Nous ne maintiendrons pas ces contrats de responsabilité civile, si nous ne faisons pas les efforts nécessaires concernant les bois de bordure, notamment. Il est de notre devoir d'anticiper les sinistres, et non pas de les laisser se produire au détriment de victimes innocentes et de l'ensemble de nos autres adhérents. ■

Des accidents et des sinistres qui souvent peuvent être évités

Christian Bulle Président de Fransylva Franche-Comté

Programme 2024 des **réunions forestières** gratuites organisées
par le CNPF BFC et ses partenaires.
Ces réunions s'adressent à tous les propriétaires de bois et à leur famille.

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Côte-d'Or (21)		
1	Vend. 5 avril Foncegrive N. Bretonneau	Baux de chasse et utilisation de la plateforme forêt-gibier
2	Vend. 19 avril - 1 jour Val-Suzon H. Servant	Favoriser les essences locales ! Mais lesquelles ?
3	Mardi 14 mai Dijon S. Bennar	SRGS ? Tremplin vers la forêt de demain !
4	Vend. 28 juin - 1 jour Beaune N. Bretonneau	Chêne pubescent et autres chênes : visite d'une tonnellerie
5	Vend. 27 sept. - 1 jour Lieu à définir (Châtillonnais) A. Guerrier	Plantons la forêt de demain ! Utilisation de BioClimSol

Doubs (25)		
6	Vend. 22 mars Dannemarie-sur-Crête Conférence SFFC	L'adaptation des forêts au changement climatique (Intervenant : E.Ulrich - ONF)
7	Jeudi 25 avril Chaffois S. Laplace	Abattre et travailler en forêt en sécurité (Intervention et échanges avec un professionnel)
8	Vend. 17 mai Maisons-du-Bois-Lièvrement S. Lefèvre - CIA 25-90	Propriétaire forestier débutant ? Les incontournables à connaître pour maîtriser la gestion de sa forêt
9	Vend. 7 juin Secteur d'Amancey S. Péroux	Quelle biodiversité dans ma forêt ?
10	Jeudi 20 juin Pierrefontaine-les-Varans C. Folin	Visite chez... : un propriétaire vous accueille dans sa forêt
11	Jeudi 12 sept. - 1 jour Couvét (Suisse) S. Laplace	La forêt de Couvet : la futaie jardinée suisse à l'épreuve du changement climatique
12	Mardi 24 sept. Pont-de-Roide C. Folin	Futaie irrégulière et renouvellement dans un contexte de changements climatiques

Morvan (21-58-71-89)		
13	Vend. 23 août - 1 jour Luzy (58) H. Servant	Libre évolution forestière, trame de vieux bois... Comment faire et pourquoi ?
14	Mardi 24 sept. - 1 jour Saint-Brisson (58) Q. Maréchal	Bécasse, forêts humides et tourbières boisées : connaissance et gestion des milieux humides
15	Vend. 25 octobre St-Léger-sous-Beuvray (71) B. Borde	Sylviculture du châtaignier : plantation, éclaircie d'un taillis, qualité du bois et débouchés, problèmes sanitaires

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Jura (39)		
16	Vend. 24 mai Morbier, Chaux-du-Dombief A. Boillot - CA 39	Initiation au cubage des bois sur pied et estimation de leur qualité
17	Jeudi 20 juin Orgelet R. Govart	Comment vendre sa parcelle forestière ? Présentation des outils CNPF
18	Vend. 5 juillet Bellefontaine, Bois-d'Amont L. Chobert	Les bois de lutherie
19	Vend. 20 septembre Champagnole, Mignovillard J.C. Reuter	Les scolytes et leurs prédateurs : une bataille sous l'écorce
20	Mer. 9 octobre Lamoura R. Bourget - CA 39	Ilot de sénescence : quel intérêt pour ma forêt ?

Nièvre (58)		
21	Vend. 8 mars - 1 jour Murlin N. Rasse	Le chêne : de la forêt à la barrique
22	Jeudi 6 juin Sauvigny-les-Bois B. Molinier Doucet	Equilibre sylvo-cynégétique : connaître les espèces et identifier les dégâts
23	Jeudi 19 septembre Azy-le-Vif B. Molinier Doucet	L'histoire de nos chênes : de la dernière glaciation aux expérimentations actuelles

Préinscription

Merci de compléter votre bulletin en ligne sur le site :

bourgognefranchecomte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Vous recevrez, une quinzaine de jours avant les dates indiquées, les invitations et les programmes détaillés des réunions que vous aurez sélectionnées.

Si vous n'avez pas d'accès à Internet

Vous pouvez vous inscrire en indiquant les numéros de réunions auxquelles vous souhaitez participer sur le bulletin ci-dessous et en le retournant sous enveloppe affranchie à :

Sylvie Bovet - CNPF BFC - Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon - 25041 BESANCON Cedex
Tél : 06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

Contacts pour les Chambres d'agriculture :

CIA 25-90 : 03 81 65 52 58
CA 70 : 06 73 40 52 11 - CA 39 : 03 84 35 14 27

ATTENTION : les dates et les lieux de ces réunions sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'année.

Retrouvez toute l'info actualisée sur notre site
bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Je souhaite me préinscrire pour la (les) réunion(s) n° :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	/	/	/

Cochez les numéros des réunions qui vous intéressent



NOM :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Mail :@.....

En indiquant votre adresse mail, les invitations vous parviendront plus rapidement !

N°	Dates, lieux, animateurs	Thèmes
Haute-Saône et Territoire-de-Belfort (70 et 90)		
24	Jeudi 25 avril Raddon-et-Chapendu F. Carry	Vendre sa forêt ? Comment, quand et à quel prix ?
25	Mer. 29 mai matin Velesmes-Echevanne J. Vieille	Une plantation mélangée plus adaptée grâce au Label Bas Carbone
26	Mer. 29 mai ap.midi Broye-Aubigny-Montseugny J. Vieille	La gestion du robinier-faux-acacia : que dois-je faire dans ma parcelle ?
27	Mer. 19 juin Magny-Les-Jussey D. Jolissaint - CA 70	Abrouissement, frottis, écorçage ? Reconnaitre, signaler et protéger ses plants
28	Vend. 13 septembre Ruhans C. Mataillet	Comment diminuer ses coûts de plantation : techniques d'enrichissement, plantation par nids
29	Jeudi 3 octobre Plancher-Bas E. Pinot	Les travaux d'un propriétaire pour améliorer un peuplement pauvre (plantation, régénération, balivage)

Saône-et-Loire (71)		
30	Vend. 19 avril Autunois-Morvan B. Borde	Eviter, anticiper les feux de forêts
31	Vend. 31 mai Pierreclos R. Lachèze	Le carbone et la forêt : plantations financées et labélisées Bas-Carbone
32	Jeudi 6 juin Autun L.A. Lagneau	Gérer sa forêt pour la rendre plus résiliente
33	Vend. 21 juin - 1 jour Cluny B. Borde	Forêt et changement climatique en Clunisois
34	Vend. 11 octobre Lieu à définir (71) R. Lachèze	Fiscalité forestière : l'essentiel à connaître (taxe foncière, TVA, droits de succession...)

Yonne (89)		
35	Jeudi 13 juin Chamvres A. Friedmann N. Bretonneau	A la découverte des peupleraies de la vallée de l'Yonne
36	Jeudi 20 juin Sommechaie G. Delpech	Sylviculture de l'existant : amélioration des peuplements pauvres et alternatives aux reboisements en plein
37	Septembre Etivey A. Friedmann	Les pins sur plateaux calcaires, une ressource insoupçonnée !

FOGFOR bi-régional

Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est

Gestion en futaie irrégulière

Parc National de Forêts (Côte-d'Or et Haute-Marne)
24 et 25 octobre - 21 et 22 novembre 2024
2 modules indissociables de 2 jours chacun

Nécessite une adhésion aux FOGFOR Bourgogne ou Grand Est
ou au CETEF Formation de Franche-Comté.
Inscription avant le 30/06/2024

Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.).
Logement, déplacements et repas à votre charge.

Cycles de formation FOGFOR

Information, programmes et bulletins d'inscription sur notre site :
bourgognefranchecomte.cnpf.fr - rubrique « se former, s'informer »

Bourgogne

Cycle initiation *

Molphey

du 27 au 30 août 2024

Acquisition des connaissances essentielles à une première
approche de la gestion forestière (modes de sylviculture, stations
forestières, documents de gestion durable, réglementation,
fiscalité, etc.). *Inscription avant le 01/07/2024*

Cycle perfectionnement *

Autun - Côte-d'Or - Nièvre - Joux-la-Ville

23 mai - 27 juin - 12 septembre - 5 novembre 2024

Destiné aux propriétaires ayant déjà suivi un cycle d'initiation
ou un cycle de base, il permettra d'approfondir les thèmes
déjà abordés lors des précédentes formations.

Inscription avant le 23/04/2024

Pour plus de renseignements, contacter **Violette Hervé**
06 12 01 49 06 - 03 86 94 90 21 - violette.herve@cnpf.fr

* Nécessite une adhésion de 80 € à l'association FOGFOR de Bourgogne.
Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.).
Logement, déplacements et repas à votre charge.

Franche-Comté

Cycle thématique « Biodiversité forestière » **

Besançon (25) - Rougemont-le-Château (90) - Vy-Lès-Lure (70)

11 avril - 16 et 17 mai - 14 juin 2024

Regarder sa forêt avec un œil différent. Découvrir ce qui se
cache derrière la biodiversité forestière : ses rôles, les différents
éléments qui la composent et l'influencent.

Au travers d'un programme varié, entre salle et terrain,
les stagiaires pourront évaluer le potentiel de biodiversité
d'une forêt et comprendre comment il est possible d'agir sur
la gestion forestière afin de favoriser le rôle multifonctionnel
de la forêt. *Inscription avant le 20/03/2024*

Pour plus de détails sur le contenu de la formation :

Sandra Péroux, CNPF BFC - 06 71 01 65 71

Damien Chanteranne, CNPF BFC - 06 80 58 27 51

Cycle découvertes

« Initiation à la gestion forestière » **

Secteur de Poligny-Champagnole (39)

31 mai et 1^{er} juin - 28 et 29 juin 2024

2 modules indissociables de 2 jours chacun. Acquisition du
vocabulaire et d'un premier niveau de connaissances dans
le domaine forestier (aspects techniques, économiques, fiscaux
et juridiques). *Inscription avant le 15/04/2024*

Pour plus de renseignements, contacter **Sylvie Bovet**

06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

Cycle de Professionnalisation **

Réservé aux personnes ayant déjà participé à un cycle découvertes
Haute-Saône et/ou Doubs

du 25 au 27 septembre 2024 (3 jours)

Sylviculture, marquage, évaluation et vente d'une coupe,
organisation de l'exploitation, qualité et cubage des bois abattus,
visite d'une scierie... *Inscription avant le 31/05/2024*

Pour plus de renseignements, contacter **Sylvie Bovet**

06 62 33 31 05 - sylvie.bovet@cnpf.fr

** Nécessite une adhésion au CETEF Formation de Franche-Comté
(60 € en 2023). Dans la limite des places disponibles (25 stagiaires max.).
Logement, déplacements et repas à votre charge.

Formons-nous dans les bois...

Chaque année, le CNPF Bourgogne-Franche-Comté anime des sessions FOGFOR (FOrmation à la GEstion FORestière). Elles ont pour but de fournir une formation forestière « complète » aux propriétaires forestiers, et leur donner ainsi les clés pour gérer leurs parcelles et échanger avec les différents prestataires technico-économiques du monde forestier.

Gérard Boursier / J.P. Grozellier / Violette Hervé/ Patrick Léchine

Les notions abordées sont très variées : sylviculture des peuplements forestiers feuillus et résineux, reconnaissance des essences et des stations forestières, fiscalité, réglementation, documents de gestion durable, biodiversité, organisation des chantiers... Ces stages, d'une durée de 3 à 9 jours, consécutifs ou étalés sur l'année, ont un prix très modique, correspondant à l'adhésion annuelle à l'association qui les organise.

En Bourgogne, 3 cycles en 2024

En 2023, le FOGFOR de Bourgogne a organisé : un « cycle de base ». Il s'est déroulé sur 9 jours, entre mars et décembre, sur les 4 départements bourguignons. Ouverte à tous, cette formation a réuni 19 stagiaires. Les réunions ont permis d'aborder les thèmes suivants : présentation de la forêt et des organismes forestiers, sylviculture des résineux, sylviculture des feuillus, estimation et utilisation des bois, identification des stations forestières et conséquences pour la gestion, documents de gestion durable, biodiversité et paysage, réglementation des coupes, travail en forêt et fiscalité forestière.

En 2024, trois cycles seront proposés :

- Un cycle d'initiation de 4 jours basé dans le Morvan pour les plus débutants.
- Un cycle de perfectionnement de 4 jours : destiné aux propriétaires ayant déjà fait un cycle de base ou un cycle d'initiation, il permet d'approfondir des thèmes déjà abordés ou non lors des précédentes formations.
- Un cycle de 4 jours sur le thème de la gestion en futaie irrégulière, organisé en Haute-Marne par les FOGFOR de Bourgogne, de Franche-Comté et du Grand Est (uniquement si le nombre minimal d'inscrits est atteint).

En Franche-Comté également

Côté Franche-Comté, ont été organisés en 2023 :

- Un cycle découvertes de 4 jours (2 sessions de 2 jours), offrant aux 17 stagiaires présents une initiation à la gestion forestière autour de thèmes variés : présentation de la filière et rôles des organismes professionnels, croissance des arbres, reconnaissance de nombreuses espèces forestières, principes de sylviculture, fiscalité, gestion durable et certification, qualité des bois et estimation du volume sur pied...
- Un cycle thématique de 4 jours entre avril et juin 2023 sur le thème de la biodiversité forestière, avec 18 participants, qui ont appris à regarder la forêt avec un œil différent : découvrir ce

qui se cache derrière la biodiversité forestière (ses rôles, les différents éléments qui la composent et l'influencent), évaluer le potentiel de biodiversité d'une forêt et comprendre comment il est possible d'agir sur la gestion forestière afin de favoriser le rôle multifonctionnel de la forêt.

Ce programme de 2023 est reconduit en 2024 et un cycle de professionnalisation pourra s'ajouter sur l'estimation et la vente des bois, s'il réunit un nombre suffisant de candidats.

Pour aller plus loin...

Par ailleurs, les propriétaires forestiers désireux de travailler en commun sur des sujets techniques et économiques précis, ou qui souhaitent continuer à se former après les FOGFOR, peuvent rejoindre le Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières (CETEF). Il existe 2 CETEF dans la région. L'association Bourguignonne est organisée en 4 groupes de travail thématiques : peuplier, truffe, douglas et enfin chênes, lancé en 2023. En Franche-Comté, la Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et Territoire de Belfort contribue à l'animation, aux côtés du CNPF. ■



© Patrick Léchine - CNPF BFC

Rejoignez-nous !!

En 2024, n'hésitez pas à vous inscrire !

Propriétaires forestiers, futurs propriétaires, ayants droits, passionnés de forêt désireux de vous former, vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.

FOGFOR de Bourgogne

Gérard Boursier, président - Violette Hervé, animatrice (ingénieur Yonne), 03 86 94 90 21 - violette.herve@cnpf.fr

CETEF Formation de Franche-Comté

Jean-Pierre Grozellier, président -
Patrick Léchine, animateur (ingénieur CNPF BFC),
Sabine Lefèvre, animatrice (CIA 25-90)
03 81 51 98 02 - sylvie.bovet@cnpf.fr

Difficile de gérer une forêt impactée sévèrement par les scolytes !

Une rencontre s'était déroulée en 2022 dans le Haut-Doubs à Chapelle des Bois, à 1 200 m d'altitude, pour examiner la conduite à tenir face à la crise des scolytes. A l'initiative de l'interprofession régionale Fibois, dans le cadre de la cellule de crise sur les mortalités de résineux sur le massif du Jura, cette rencontre a été reconduite fin 2023, en partenariat avec Valforest (gestionnaire forestier).

Tous les partenaires de la filière étaient présents, y compris les services de l'Etat et de la Région, à l'exception du Commissariat de Massif, du PNR du Haut-Jura et de France Nature Environnement. Ces absences excusées ont été regrettées, tant une communication positive et cohérente mérite d'être adoptée par tous les acteurs vers le grand public.

Le Département Santé des Forêts a donné les chiffres connus des impacts des scolytes sur les résineux blancs du Second plateau et de la Haute-Chaîne. En 2023, les scolytes ont pris leur envol en plaine et en montagne aux mêmes dates. Depuis 2018 (hors 2021), il y a 3 générations par an en plaine et 2 en montagne, avec un effet multiplicateur de 25 à chaque génération.

Les surfaces résineuses potentiellement scolytées sont en forte hausse : à début septembre 2023, + 50 % en 2023 par rapport à 2022 sur le massif jurassien, et + 130 % au-delà de 1 000 m d'altitude.

Impossible de mobiliser tous les bois morts

L'ONF a confirmé l'ampleur de la crise en forêt publique, avec 650 000 m³ de sapin et épicéa morts récoltés sur un an, sachant que la capacité de transformation en région est de l'ordre de 900 000 m³/an. Difficile dans ces conditions d'appliquer les documents de gestion, tant en forêt publique qu'en forêt privée.

Les scieurs ont fait état de baisses d'activité significatives, qui les conduisent à ne pas utiliser leur outil de travail à 100 % de sa capacité. Ils disposent de stocks de bois importants, et constatent une forte concurrence de leurs confrères allemands et autrichiens. L'export hors région et hors Europe permet de désengorger le marché. Chacun s'accorde sur l'impossibilité de mobiliser tous les bois



© François Janex - CNPF BFC

morts. Le manque de bucherons a été souligné, avec une possibilité raisonnable de faire venir des équipes du quart Nord-Est voire d'Europe Centrale.

La question se pose de mettre en marché des bois attaqués depuis peu (moins de 1 mois en période de végétation ou quelques mois en hiver), avec une qualité permettant une valorisation en bois d'œuvre. Mais dès le printemps 2024, ces bois ne présenteront plus les qualités suffisantes.

Sur le terrain et dans la parcelle visitée, les volumes de bois scolytés sont successivement passés de 1 m³/ha/an en 2020, à 3 en 2021, 4 en 2022 et 31 en 2023, soit un total de 39 m³/ha/an, alors que le capital sur pied moyen sur la propriété est de l'ordre de 250 m³/ha. Ces trouées engendrent des conséquences en termes de déstabilisation des peuplements, d'ouvertures brutales créant des puits de chaleur...

Enfin, Valforest indique que les dégâts des cerfs ne diminuent pas, malgré la présence avérée des loups. On observe de moindres concentrations mais une expansion du cerf préjudiciable à des jeunes peuplements jusqu'alors indemnes. Une visite qu'il sera utile de réitérer, en l'avançant en saison afin d'éviter un enneigement rare mais gênant pour une bonne appréciation sur le terrain. ■

Christian Bulle Président de Fransylva Franche-Comté



© Bruno Borde - CNPF BFC

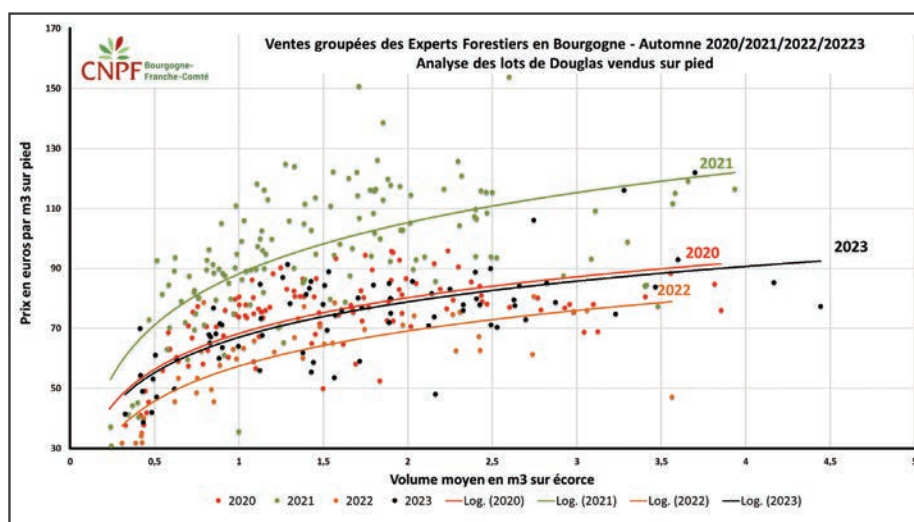
Ventes de fin d'année 2023, le marché reste dans un contexte particulier

Un contexte économique un peu particulier a pesé sur les ventes de fin d'année 2023. La situation économique actuelle se répercute brutalement sur la demande de produits bois manufacturés, notamment en agencement. La baisse est notable dans le secteur de la construction, baisse de 15 % en un an pour le logement neuf. Un ralentissement des chantiers de construction, tant chez les particuliers que chez les professionnels, et des stocks de bois volumineux dans les scieries, ont donc contraint les acheteurs à la prudence. La visibilité sur les marchés est aujourd'hui très réduite et les cours et leurs évolutions à venir assez difficiles à résumer.

A noter la présence en forte augmentation de bois en état sanitaire préoccupant, qui ne manque pas de se répercuter sur les prix de vente, dès lors qu'il représente un volume non négligeable ; surtout lorsque le bois présente des piqûres et galeries d'insectes, limitant grandement les usages industriels.

Résineux en Bourgogne

Le **douglas**, fortement déprécié en 2022 en raison de soucis de débouchés industriels, connaît en 2023 une revalorisation. Comme chaque année en Bourgogne, les différentes ventes groupées d'automne 2023 des experts forestiers proposaient plus de 80 000 m³ de résineux, dont 40 000 m³ de douglas. Alors qu'une baisse ou un maintien était attendu, la surprise



fut positive avec une hausse de prix au m³ par rapport à 2022 (cf. graphique ci-dessus). La demande est restée soutenue malgré le contexte difficile pour les scieries, avec 87 % d'articles vendus en séance. Concernant le cours du douglas, il augmente donc par rapport aux ventes d'automne voilà un an, pour atteindre le niveau de 2020, avec un prix moyen tous volumes unitaires confondus de 73 €/m³ sur pied et sur écorce. Le marché se maintient donc, sans effondrement, ce qui est une donnée encourageante.

Pour l'**épicéa**, après la baisse liée à la crise du scolyte, les prix se sont affirmés, avec un maintien pour les bois frais ; les cours fluctuent de 50 à 60 €/m³ sur pied pour des arbres sains et de volume unitaire de 0.8 à 1,2. C'est maintenant au tour du sapin pectiné de marquer le pas, avec la baisse de qualité des bois offerts à la suite de la vague de dépérissement en cours.

Le **mélèze** est fortement demandé, en remplacement en particulier du mélèze de Sibérie, bois d'extérieur par excellence, qui ne peut plus être importé de Russie.

Feuillus en Bourgogne

Concernant le **chêne**, il est constaté une baisse de la demande pour les choix courants, charpente, parquet, frise, et une demande plutôt soutenue pour les bons choix et belles qualités. La demande européenne est bien présente. Le grand export (Asie) marque le pas, avec la réduction de la demande en Chine.

Prix moyens du Douglas constatés aux ventes d'automne 2023 des experts forestiers

(fourchette de prix sur pied du Douglas en fonction du volume de l'arbre moyen)

Volume (en m ³ sur écorce)	Analyse des lots vendus - 40 000 m ³
< 0.5 m ³	35 à 50 €/m ³
0.5 à 1 m ³	50 à 72 €/m ³
1 à 1.5 m ³	56 à 85 €/m ³
1.5 à 2.5 m ³	71 à 89 €/m ³
> 2.5 m ³	70 à 122 €/m ³

La campagne des ventes sur pied en forêts privées et publiques s'achève en 2023 sur un bilan qui reste favorable, avec toutefois une légère baisse des cours de manière générale par rapport à 2022, et de façon plus significative sur les qualités inférieures. Les lots homogènes de belle qualité ont souvent été vendus à des prix satisfaisants avec beaucoup d'offres, de même que les lots bord de route de belle qualité ainsi que les lots de gros et très gros bois. Les coupes sanitaires avec une forte proportion de bois secs ou avec des surfaces importantes à parcourir (taux de prélèvement faible) ont clairement été « boudées » par les acheteurs, avec très peu d'offres et souvent bien en dessous des prix de retrait fixés.

Prix moyens du Chêne constatés à la vente groupée d'automne 2023 des experts forestiers à Appoigny (89) (prix unitaire moyen sur pied du Chêne en fonction du volume de l'arbre moyen)	
Volume unitaire (en m ³ sur écorce)	Analyse pour 27 000 m ³ de chêne
0,8 à 1,35 m ³	149 €/m ³
1,36 à 1,55 m ³	226 €/m ³
1,56 à 1,75 m ³	208 €/m ³
1,76 à 1,95 m ³	222 €/m ³
1,96 à 2,15 m ³	264 €/m ³
2,16 à 2,35 m ³	254 €/m ³
2,36 à 2,55 m ³	223 €/m ³
2,56 à 3 m ³	323 €/m ³

Le **frêne blanc** est toujours demandé pour l'export. Lorsqu'il ne présente pas de roulerie, le **châtaignier** trouve des débouchées en billon et grume qualité menuiserie, avec des cours qui varient entre 70 et 120 euros le m³ sur pied. Les **peupliers** font l'objet d'une demande soutenue pour les bois blancs, bien élagués, avec des prix compris, selon les cultivars, entre 60 et 100 €/m³ sur pied. Les secteurs industriels des palettes et des panneaux sont étroitement liés aux activités économiques : ils marquent également le pas sur cette fin d'année 2023. Le bois énergie est, de plus en plus, en forte demande, d'autant plus que la Directive européenne sur les énergies renouvelables, dite RED III, permet de réintégrer le bois énergie dans la catégorie des énergies renouvelables.

Feuillus en Franche-Comté

Le marché du chêne suit la même tendance de Bourgogne : maintien des prix élevés avec une contraction de l'offre. En revanche, le marché du sciage subit une baisse d'activité et de débouchés pour les produits de qualité secondaire, ce qui est appuyé par la baisse de l'export (en raison notamment de la baisse du marché de la construction en Chine, habituel consommateur de cette qualité). En 2023, une tendance globale à la baisse s'est dessinée pour l'ensemble des acteurs du marché :

- En forêt publique, la baisse des prix sur le chêne a été relativement modérée, soutenue par les merrains en forêt

domaniale. La forêt communale, plus axée sur le sciage, enregistre une baisse plus significative bien qu'amortie par les contrats d'approvisionnement notamment.

- Les coopératives forestières observent également une baisse des prix, notamment au T3 pour le BO rendu usine. Cette diminution d'indice de prix est aussi constatée pour le bois de chauffage et pour bois d'industrie rendu usine. L'attractivité du hêtre auprès de la filière va grandissante et son cours demeure assez stable. Les bois frais de qualité se commercialisent autour de 80 €/m³ sur pied.

Prix moyens du chêne et du hêtre suite à l'analyse des ventes ONF (2023) en Franche-Comté en bois sur pied (Prix moyens issus de lots composés à minima de 80% de la même essence et en bois d'œuvre)		
Volume (en m ³ sur écorce)	Chêne 97 lots pour 14 500 m ³	Hêtre 40 lots pour 3 500 m ³
< 1 m ³	220 €/m ³	/
1 à 1.5 m ³	238 €/m ³	42 €/m ³
1.5 à 2 m ³	263 €/m ³	58 €/m ³
2 à 3 m ³	290 €/m ³	71 €/m ³
> 3 m ³	397 €/m ³	80 €/m ³

Résineux en Franche-Comté

Les scolytes ont déjà ravagé les populations d'épicéas en plaine et s'attaquent désormais aux arbres du second plateau et du Haut-Jura, là où subsistent les pessières naturelles, aire naturelle de l'épicéa. Ces attaques ne font qu'accroître les difficultés de ventes au niveau de la Franche-Comté par l'apport de volumes conséquents en bois secs.

Prix moyens de l'épicéa et du sapin suite à l'analyse des ventes ONF en Franche-Comté en bois sur pied (Prix moyens issus de lots composés à minima de 80% de la même essence et en bois d'œuvre)		
Volume (en m ³ sur écorce)	Epicéa 36 lots pour 12 650 m ³	Sapin 33 lots pour 14 460 m ³
< 1 m ³	/	27 €/m ³
1 à 1.5 m ³	32 €/m ³	31 €/m ³
1.5 à 2 m ³	41 €/m ³	54 €/m ³
2 à 3 m ³	52 €/m ³	55 €/m ³
> 3 m ³	61 €/m ³	63 €/m ³

Le sapin pectiné a lui aussi, en 2023, impacté les ventes avec des volumes majoritairement composés de bois secs, marquant une baisse des tarifs et d'important taux d'invendus lors des ventes du deuxième semestre 2023. Les entreprises assurent quelques commandes vis-à-vis de leurs clients afin de les réapprovisionner en ce début d'année et se disent peu optimistes pour les mois à venir, tant que les marchés de la construction resteront aussi faibles. ■

Bruno Borde *CNPF BFC*
Stéphane Lefèvre *CIA 25-90*

Groupements Forestiers : pas d'ambiguïté concernant l'IFI

Dans les prochains mois, comme chaque année, nous aurons à déclarer les revenus du foyer fiscal et, en même temps, il conviendra pour ceux qui sont concernés d'établir et payer l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) [art. 965 du Code général des impôts]. S'agissant des groupements forestiers, on constate que l'application de la loi donne lieu à deux interprétations différentes :

- 1 - Pour beaucoup de porteurs de parts de groupements forestiers, la loi exclut, purement et simplement, ces parts du périmètre d'imposition. La raison : le GF est un organisme ayant pour objet l'exploitation forestière (et non une détention patrimoniale passive) [BOI-PAT-IFI-20-20-20-10].
- 2 - On sait aussi que certains gestionnaires, par manque d'information ou par prudence fiscale, s'interrogent sur

le traitement des parts et ont choisi de les inclure dans le périmètre imposable de l'IFI (à leur valeur vénale à la date du 1^{er} janvier et diminuées de l'abattement des trois quarts). Nous avons souhaité dissiper le doute. Déjà, en 2019, le service juridique de Fransylva avait édité une circulaire sur le traitement au regard de l'IFI des forêts détenues par des sociétés. La conclusion était clairement l'exclusion des parts sociales de l'assiette d'imposition. Très récemment, le Ministère de l'Agriculture, à la demande de Fransylva, a confirmé cette analyse. C'est ainsi que Fransylva diffusera prochainement, par circulaire, cette réponse ministérielle qui ne laisse aucun doute sur le traitement des parts de GF. ■

Yves Vlieghe *Administrateur de Fransylva 71*

La planification écologique en BFC



Le CNPF BFC et Fransylva étaient présents ce mercredi 13 décembre à Dijon, à l'occasion du lancement de la Planification écologique par Christophe Béchu, ministre de la transition écologique. La France s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990 : il convient désormais de décliner cet objectif domaine par domaine dans chaque région. En face de secteurs fortement émetteurs, comme le transport ou l'industrie, la forêt a un rôle majeur à jouer en matière de séquestration du carbone, que ce soit dans les forêts ou dans les produits à base de bois. Le réchauffement climatique va cependant nécessiter de gros investissements pour adapter nos forêts au climat à venir : le Ministre a annoncé pour Dijon le climat de Carcassonne à la fin du siècle ! ■

ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES

- **Jean-Baptiste Mottet** est parti vers d'autres horizons professionnels. **Florence Carena** le remplace à Champagnole à compter du 1^{er} mars prochain.
- **Jocelyn Gaillard** est arrivé à Nevers le 8 janvier dernier pour remplacer Betty Molinier Doucet désormais responsable de l'antenne nivernaise.
- **Cédric Turé** et **Quentin Maréchal** ont récemment pris leurs fonctions à Saulieu. L'équipe morvandelle sera d'ici peu au complet.

Vous souhaitez des informations sur les syndicats de propriétaires forestiers ? Merci de retourner ce papillon au syndicat de votre région forestière :

FRANSYLVA Franche-Comté
Maison de la Forêt et du Bois
20 rue François Villon
25041 BESANCON CEDEX
07 88 81 04 10
franche-comte@fransylva.fr

FRANSYLVA
Forestiers Privés de Bourgogne
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue de Sully
CS 77124 - 21071 DIJON CEDEX
03 80 40 34 50
foretprivee.bourgogne@gmail.com

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Email :

Souhaitez des informations sur le Syndicat de propriétaires forestiers
du (des) département(s) suivant(s) :

21 ☐ 25 ☐ 39 ☐ 58 ☐ 70 ☐ 71 ☐ 89 ☐ 90 ☐